

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) au Manitoba
(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Taille de la famille	Composition familiale	Allocation pour les besoins essentiels
1	Adulte célibataire	245 \$
2	Adulte célibataire et un enfant	467 \$
2	Couple	445 \$
3	Adulte célibataire et deux enfants	640 \$
3	Couple et un enfant	569 \$
4	Adulte célibataire et trois enfants	803 \$
4	Couple et deux enfants	740 \$
5	Couple et trois enfants	929 \$
Plus de 3 personnes à charge dans le ménage		179,70 \$ par enfant pour un adulte célibataire 189,20 \$ par enfant pour un couple
Personnes âgées : 20 \$ supplémentaires par personne âgée.		

Taille de la famille	Allocation de logement	Allocation de communication (par dossier)
1	612 \$	78,41 \$
2 (un adulte et un enfant)	996 \$	78,41 \$
2 (couple)	770 \$	78,41 \$
3	996 \$	78,41 \$
4	996 \$	78,41 \$
5	1 267 \$	78,41 \$
6	1 267 \$	78,41 \$
7	1 292 \$	78,41 \$
8	1 317 \$	78,41 \$
9	1 342 \$	78,41 \$
10	1 367 \$	78,41 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	25 \$	s. o.
Supplément au logement : un maximum de 200 \$/mois peut être émis lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.		

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	81,67 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	202,76 \$
Nouveau-né	Ponctuel	784,13 \$
Régime alimentaire	Mensuel	81,67 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, basé sur les taux provinciaux.	

Allocation de transport	
Brandon	http://brandontransit.ca/transit-fares
Winnipeg	http://winnipegtransit.com/en/fares/transit-fares
<p>L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 82,97 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants. Pour les tarifs, consultez les liens ci-dessus.</p> <p>NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de 82,97 \$/mois sera émise.</p>	

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)
<p>Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour besoins essentiels • Allocation de logement et supplément au logement • Allocation de communication • Allocation de transport • Nourriture de maternité (le cas échéant) • Régime alimentaire spécial (le cas échéant) <p>Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.</p>